



ASSEMBLEE GENERALE DU 5 MARS 2010 COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix, le 5 mars, à 10h00 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Le quorum étant atteint, Le Président du SIRTOMRA, M. Richard ouvre la séance à 10 h05.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée ainsi que Monsieur Luc NAULEAU Président du SITOMAP et passe à l'ordre du jour.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président explique aux membres de l'Assemblée Générale qu'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants

Il annonce que le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif mais ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif et qu'il n'a pas de caractère décisionnel.

Monsieur le Président présente les éléments servant de base au débat : le contexte budgétaire, la situation financière du Syndicat, les perspectives 2010 : évolution des tonnages, participation à BGV, investissements, évolution de la TEOM (la note de synthèse du débat d'orientation budgétaire a été transmise avec la convocation à l'Assemblée Générale).

Il précise que :

- les restes à réaliser concernent essentiellement les travaux des déchetteries ;
- le SIRTOMRA est, à l'heure actuelle, le seul syndicat à accueillir gratuitement les professionnels et souhaite que la future gestion des professionnels autofinance le système (plages horaires plus importantes) ;
- le prix de reprise des matières premières est en hausse, cette tendance a été confirmée lors de la réunion d'Eco-Emballages du 4/03/2010 ;

- l'augmentation de la participation à BGV sera de l'ordre de 250 000 € par rapport à l'exercice précédent (dernière année de hausse importante), ce qui peut se traduire par une moyenne de 10 €/habitant/an.

Monsieur le Président détaille les investissements de l'année 2010 qui seront financés en partie par autofinancement et le reste par emprunt.

Monsieur le Président donne la parole à l'Assemblé pour l'ouverture du DOB.

Vue la conjoncture actuelle, un délégué souhaite que l'augmentation de la TEOM soit lissée sur plusieurs exercices. Monsieur le Président indique que l'enjeu est de trouver le bon équilibre entre le prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour financer les travaux de déchetterie, l'emprunt et l'augmentation de la TEOM pour faire face à court terme aux coûts des services sans épuiser les excédents antérieurs.

L'assemblée s'accorde pour ne pas créer un déficit de fonctionnement qui imposerait un réajustement lourd et brutal. Compte tenu de l'excédent actuel et de la stabilisation de la contribution à BGV, l'ajustement de la TEOM pourrait être prévu sur au moins deux exercices.

Un délégué émet la réserve que les nouvelles taxes ou normes ne soient pas mises en vigueur dans les années à venir.

M. Marcoult rappelle qu'il avait été décidé que les travaux de déchetteries seraient financés partie par emprunt, partie par financement.

M. le Président confirme et estime qu'un emprunt de l'ordre de 500 000 € devrait suffire du fait des bons résultats des appels d'offres.

A la demande de possibilités de subventions pour les travaux de déchetteries, le président signale que des demandes ont été faites auprès de l'ADEME, du conseil général et de l'Agence de l'Eau.

Aucune autre observation n'étant émise le président clôture le débat.

2. AVENANT A LA CONVENTION ENTRE BGV ET LES SYNDICATS ADHERENTS

Monsieur le Président indique aux Membres de l'Assemblée Générale que BGV a reçu un courrier des services de la Direction Générale des Impôts d'Orléans concernant la TVA sur la vente des produits du tri sélectif des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Président présente aux Membres de l'Assemblée Générale la proposition d'avenant n°1 à la convention de versement des recettes entre BGV et les Syndicats adhérents.

La modification de l'avenant concerne principalement l'article n° 4 « Vente des Matériaux ». Il indique que le prix de recettes calculées sur la base des apports et des caractérisations viendra en déduction des frais de fonctionnement du Centre de Tri. Les articles n° 3 « Soutien Eco-folio» (dans sa forme) et n° 6 « Communication » avec l'ajout de la gestion des ambassadeurs de tri sont également modifiés.

L'Assemblée, après débat et à l'unanimité (47 voix) décide d'approuver l'avenant n° 1 de la convention de versement des recettes de valorisation, des soutiens Eco-Emballages et Eco-Folio entre BGV et les Syndicats adhérents concernant la modification des articles n° 3, 4 et n° 6 et d'autoriser le Président à revêtir de sa signature

3. AFFAIRES DIVERSES

- ASSURANCE GROUPAMA

Suite à plusieurs actes de vandalisme sur les déchetteries entraînant des réparations coûteuses, le Président a rencontré la compagnie d'assurance pour le faire point sur les contrats :

- L'annulation du contrat incendie seul couvrant les 4 bungalows de gardien des déchetteries et l'ajout d'une clause incendie, vol/vandalisme et dégâts des eaux au contrat VILLASSUR (responsabilité civile) dans les mêmes conditions tarifaires, constituent un avantage pour le syndicat.

- D'autre part le Président présente la possibilité de deux adjonctions de garantie :
 - Adjonction de garantie « mobilier urbain » pour les containers à verre et containers à papier (prime annuelle 273 €) ;
 - Adjonction garantie « protection juridique » (prime annuelle 792 €)

L'Assemblée, après débat et à l'unanimité (47 voix) autorise le Président à signer le nouveau contrat VILLASSUR et l'adjonction de garantie « mobilier urbain » et décide de ne pas souscrire à la garantie « protection juridique » et charge le Président de lancer une consultation sur ce point.

- **POINT SUR LES TRAVAUX DES DECHETTERIES**

Monsieur le Président indique que les travaux ont débutés le lundi 1^{er} mars 2010 à la déchetterie de Neuville et invite les Membres de la Commission Déchetterie aux réunions de chantier qui auront lieu tous les lundis matin à 9 h 30. Il a été convenu de faire parvenir les comptes rendus à tous les membres de la commission.

Le président précise qu'une communication a été faite auprès des usagers pour les orienter vers d'autres déchetteries (Artenay- SIRTOMRA ou Loury- SITOMAP).

- **PROBLEME DE COLLECTE PENDANT LES EPISODES NEIGEUX**

Le Président revient sur les trois épisodes neigeux qui sont survenus sur les mêmes jours de la semaine (jeudi, vendredi), ce qui a eu pour conséquence de desservir plus particulièrement certaines communes. Une situation évidemment regrettable, mais il tient à préciser que, en collaboration étroite avec le prestataire, tout a été mis en œuvre pour permettre, dans des conditions acceptables de sécurité, la continuité du service et l'information des collectivités (véhicule éclaireur, échanges téléphoniques avec le syndicat et les mairies,...)

Monsieur le Président rappelle qu'en cas de routes verglacées, il y a un risque évident pour les ripeurs (ce qui peut entraîner une responsabilité des riverains à qui incombe le déneigement des trottoirs) mais aussi un risque que le camion benne peut faire courir aux usagers de l'espace public. Il y a donc intérêt à peser les enjeux entre les risques et un défaut de collecte.

Par contre, des consignes de rattrapage pour ne pas espacer les collectes de plus de deux semaines et un assouplissement sur les règles de présentation sont demandées au prestataire.

Madame la déléguée de Bucy le Roi signale que cela n'a pas été le cas dans sa commune. Le président fera remonter la remarque au collecteur.

- **QUESTIONS DES DELEGUES**

- **Dysfonctionnements dans la collecte des D3E en déchetteries.** Monsieur le Président répond qu'il a convoqué récemment le prestataire pour une mise au point qui semble donner satisfaction.
- **Qualité du tri et taux de refus.** Il reste des efforts à faire et les caractérisations montrent bien sûr des défauts de tri, mais aussi du laxisme (ordures ménagères dans la collecte sélective). Répéter les consignes et intervenir directement auprès des usagers restent les meilleures solutions et constituent la base des fonctions des ambassadeurs de tri.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h20.